

DATE DE CONVOCATION : 13 AVRIL 2017

CONSEILLERS MUNICIPAUX PRÉSENTS : J.L. LEVESQUE – M. CLERC - B. LAFAYE – G. MIGNON - M. VILLEGIER – K. GAI - J.P. SIMON – C. BONNEAU – G. MICHELY – E. GARNIER – P. ORMECHE - P. FRÉON – J.P. ZUCCHI – C. FULPIN – K. PERROIS – C. MESLIER - C. MECHAIN - M.H. AUBINEAU

CONSEILLERS MUNICIPAUX AYANT DONNÉS POUVOIR : M.A. CHEVALIER donne pouvoir à G. MIGNON - E. RAMBEAU donne pouvoir à B. LAFAYE – S. HIBON-MINET donne pouvoir à M.H. AUBINEAU

CONSEILLERS MUNICIPAUX ABSENTS: M. A. CHEVALIER - E. RAMBEAU – S. HIBON-MINET - S. LABROUSSE – N. ARILLA

SECRÉTAIRE DE SÉANCE: M.H. AUBINEAU

OBJET : CONVENTION DE MISE A DISPOSITION DES BASSINS DE LA PISCINE POUR LES MAITRES NAGEURS, LES ÉCOLES HORS DE CHATEAUNEUF, ET LES ASSOCIATIONS

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

CONSIDÉRANT le cadre général de l'occupation du domaine public, et plus particulièrement l'utilisation des locaux communaux pour y exercer des activités privées,

CONSIDÉRANT la mise à disposition de la piscine municipale :

- aux écoles non castelnoviennes
- aux associations
- aux maîtres-nageurs,

CONSIDÉRANT la proposition d'une signature d'une convention de mise à disposition

- aux écoles non castelnoviennes
- aux associations
- aux maîtres-nageurs,

CONSIDÉRANT la proposition d'une participation financière proposée par la commune comme suit :

- ✓ 5€ par jour de cours aux maîtres-nageurs
- ✓ 1€ par entrée pour écoles non castelnoviennes, accès aux bassins gratuit.
- ✓ 1€50 par entrée pour enfants des centres aérés – 3€ pour les accompagnateurs, accès aux bassins gratuit

Le Conseil Municipal, entendu les explications de son Maire, et après en avoir délibéré **PAR 21 VOIX POUR** :

Autorise Monsieur le Maire :

- A signer les conventions de mise à disposition de la piscine municipale et tous les documents y afférents,
 - aux écoles non castelnoviennes
 - aux associations
 - aux maîtres-nageurs,
- **De fixer la participation financière**
 - ✓ 5€ par jour de cours aux maîtres-nageurs
 - ✓ 1€ par élèves pour les écoles non castelnoviennes, gratuit pour les accompagnateurs, accès aux bassins gratuit -
 - ✓ 1€50 par enfant des centres aérés – 3€ pour les accompagnateurs, accès aux bassins gratuit

POUR EXTRAIT CONFORME
Le Maire
Jean-Louis LEVESQUE